

Vous souhaitez vous installer en Languedoc ?

Société

Nous vous invitons à consulter la documentation sur les conditions d'installation disponible sur le site Internet languedoc.msa.fr

► Quelles démarches devez-vous effectuer pour être affilié à la MSA ?

Après votre inscription auprès du Centre de Formalité des Entreprises (C.F.E.), vous devez transmettre à la MSA du Languedoc, les documents suivants (1) :



► Pièces d'état civil à fournir à votre MSA :

- Copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né en France
- Extrait d'acte de naissance avec filiation et une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né hors France Métropolitaine
- Autorisation de travail sur le territoire français si vous êtes de nationalité étrangère hors EEE

► Documents à compléter et à retourner à votre MSA :

- Questionnaire ci-joint à adresser à votre MSA quelle que soit l'activité que vous exercez
- Statuts de la société PV Assemblée Générale
- Extrait KBIS (sauf pour les indivisions)
- Déclaration d'activité agricole si vous exercez une activité d'élevage, de maraîchage ou de cultures légumières
- Demande d'affiliation en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers si vous exercez une activité forestière

► Vous avez besoin d'un accompagnement pour compléter votre dossier ?

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou vous rendre dans une de nos agences.

► A quel moment votre dossier sera-t-il instruit ?

Dès réception de l'ensemble des documents, la MSA instruit votre dossier et vous adresse une notification d'affiliation si les conditions sont remplies. Dans le cas contraire, vous recevrez une notification de rejet d'affiliation.

Vous pouvez désormais vous inscrire sur notre site Internet avec le numéro d'immatriculation ou SIREN qui vous a été communiqué par votre MSA afin d'effectuer vos futures démarches en ligne.

(1) Imprimés disponibles sur le site Internet languedoc.msa.fr ou sur simple demande auprès de la MSA du Languedoc

(2) Coordonnées disponibles sur le site Internet languedoc.msa.fr



pièces à joindre pour le cfe

INSTALLATION A TITRE SOCIETAIRE

Imprimé(s) à retourner dûment complété(s) avec les pièces demandées ci-dessous:

- Formulaire M0 ou M2** (lorsque la société est déjà existante)
- NSM** (pour chaque Dirigeants et/ou Membres Exploitants)
- NSP** (pour les Aides Familiaux)
- Formulaire P2** pour les associés qui cessent une exploitation à titre individuel, en restant bailleur de biens ruraux
- Formulaire P4** pour les associés qui cessent totalement une exploitation à titre individuel
- Demande de prestation** (prestation payante non obligatoire)

Si demande de prestation pour l'aide au remplissage du dossier CFE :

- Chèque d'un montant de 35,88 € TTC à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture

➤ **Concernant le(s) Gérant(s)**

- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- extrait d'acte de naissance si personne née à l'étranger
- copie de l'attestation de la carte vitale
- copie du livret de famille si enfants à charge
- copie de la carte nationale d'identité pour les aides familiaux et/ou conjoint collaborateur
- déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale et de filiation

➤ **Concernant la personne morale**

- 2 exemplaires originaux des statuts signés par les associés et enregistrés par le Centre des Impôts dont dépend le siège de la société (ou 2 expéditions s'ils sont établis par le notaire)
- Journal d'annonces légales le page entière en original ou copie de la demande de publication.
- 2 exemplaires du PV de l'Assemblée Générale nommant le gérant (ou 2 copies de l'acte de nomination).
- une autorisation de domiciliation du siège social
- un justificatif de domicile à l'adresse du siège social (Taxe foncière)
- un chèque adressé à l'ordre du *Greffe du Tribunal de Commerce* (montant communiqué par le CFE)